

LES PEP 33

Siège social : 70 rue du château d'eau
33000 BORDEAUX
SIREN : 781 850 557

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres de l'association LES PEP 33,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PEP 33 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Rappel de la situation de l'ITEP » de l'annexe des comptes relative au transfert de la gestion de l'ITEP d'Andernos à la structure ARI à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.
- La note « provisions » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la provision pour dépréciation des créances usagers. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour l'évaluation du montant de la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes de l'association. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous nous sommes également assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

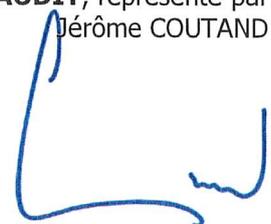
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 24 mai 2024

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC', written over the printed name 'Jérôme COUTAND'.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	680	680		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	422 826		422 826	422 826
	Constructions	7 721 386	5 274 323	2 447 063	2 661 648
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	302 158	276 838	25 320	33 761
	Autres immobilisations corporelles	413 194	334 617	78 576	66 237
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations en cours	9 648		9 648	2 808
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	324 560		324 560	321 404	
Prêts	24 689		24 689	24 689	
Autres immobilisations financières	32 184		32 184	30 996	
	TOTAL (I)	9 251 326	5 886 459	3 364 867	3 564 368
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 618		4 618	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	455 094	222 845	232 249	142 751
	Autres créances	856 232		856 232	860 184
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 288 614		1 288 614	184 761	
DISPONIBILITES	1 627 568		1 627 568	2 371 942	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 541		3 541	1 357
	TOTAL (II)	4 235 667	222 845	4 012 822	3 560 995
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		13 486 993	6 109 304	7 377 689	7 125 363

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

56 873

55 685

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droits de reprise	1 059 814	1 059 814
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 871 876	1 871 876
	Report à nouveau	2 370 430	2 410 279
	Résultat de l'exercice	61 007	(39 849)
	Total des fonds propres	5 363 127	5 302 120
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	291 905	291 905
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	344 556	372 702	
Provisions réglementées	123 922	123 922	
Total des autres fonds associatifs	760 384	788 530	
Total des fonds associatifs	6 123 511	6 090 649	
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	155 195	139 828
	Total des provisions	155 195	139 828
	Comptes de liaisons		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	142 649	129 278
	Sur dons manuels affectés	98 338	960
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	240 987	130 238
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	459 665	485 334
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	80 104	56 242
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 641	99 330
	Dettes fiscales et sociales	104 797	94 853
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	29 788	28 888	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	857 996	764 648	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		7 377 689	7 125 363
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes		61 007,32	(39 848,59)
(1) Dont à moins d'un an		386 015	272 328
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		23 588	5 063

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	3 469	2 430
	Prestations de services	1 512 157	1 331 291
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	222 698	166 223
	Dons	95 853	
	Cotisations	24 844	29 072
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	10 399	8 237
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 575	48 612
	Autres produits	49 453	56 564
	Total des produits d'exploitation	1 936 447	1 642 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	2 520	1 084
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	554 044	553 270
	Impôts, taxes et versements assimilés	55 312	52 830
	Rémunération du personnel	550 186	526 502
	Charges sociales	163 878	155 029
	Subventions accordées par l'association	150 244	136 049
	Dotations aux amortissements et dépréciations	289 450	319 016
	Dotations aux provisions	9 554	
	Autres charges	8 302	8 608
		Total des charges d'exploitation	1 783 488
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	152 959	(109 960)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	7 015	2 942
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	11 093	12 014
	2 - RESULTAT FINANCIER	(4 078)	(9 072)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	148 880	(119 032)
Charges financières	Produits exceptionnels	29 846	61 346
	Charges exceptionnelles	8 495	9 575
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 351	51 771
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	92 887	111 693
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	202 112	84 280
	TOTAL DES PRODUITS	2 066 195	1 818 410
	TOTAL DES CHARGES	2 005 188	1 858 258
	EXCEDENT ou DEFICIT	61 007	(39 849)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	87 238	86 426
	Bénévolat	80 678	79 866
	Prestations en nature	6 560	6 560
	Dons en nature		
	CHARGES	87 238	86 426
	Secours en nature	49 358	49 176
	Mise à disposition gratuite de biens et services	6 560	6 560
Personnel bénévole	31 320	30 690	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 377 689 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 066 195 euros et un total charges de 2 005 188 euros, dégageant ainsi un résultat de 61 007 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Président de Association LES PEP 33 avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en €.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Néant

Rappel de la situation de l'ITEP

L'agrément de l'association pour la gestion de l'ITEP d'Andernos a été transféré à une autre structure (l'ARI) à compter du 1er janvier 2019. Le personnel a été transféré sur l'ARI à compter de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

cette même date. Les transferts comptable et juridique sont en cours.

Le contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de l'ITEP est lié à l'agrément de celui-ci. En cas de perte de l'agrément, ce prêt devrait faire l'objet d'un remboursement anticipé. Les pénalités liées au remboursement anticipé ne sont pas provisionnées dans les comptes de l'exercice.

Le solde du prêt restant à rembourser s'élève à 288 000 € au 31 décembre 2023.

L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine a informé l'association qu'elle saisirait le préfet du département de Gironde afin qu'il puisse fixer le montant des sommes à reverser à l'ARI (estimé par l'ARS à 989 milliers d'euros). A ce jour, le préfet n'a pas rendu de décision et les sommes n'ont pas encore été reversées. Dans ce contexte et pour permettre une meilleure lecture des comptes de l'association, les disponibilités figurants sur les comptes bancaires de la section ITEP ont fait l'objet d'une reclassement en « autres créances » pour un montant de 765 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les subventions d'investissement ont continué, depuis la perte de l'agrément ITEP, à être reprises au CR alors que l'activité de l'ITEP est transférée au 1er janvier 2019.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun

Provisions

- Provisions réglementées (hors dérogatoires) : elles sont constituées en application de l'avis CNC n°2007-05

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la clôture des comptes.

Une provision de 221 K€ est constituée à hauteur des redevances d'occupation qui restent dues par l'occupant de l'ITEP au titre des exercices 2019 à 2021.

Fonds dédiés

Lorsqu'une subvention accordée pour financer une ou plusieurs actions n'a pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, les engagements d'emplois et leurs réalisations ultérieures sont traités selon les modalités définies par le règlement n°2018-06. A ce titre, les engagements d'emplois sont inscrits en charges aux comptes 6894 " engagements à réaliser" et au passif sous la rubrique 19 " fonds dédiés sur subventions". Ils sont rapportés au comptes de résultat au rythme de leur réalisation au compte 7894 "report de subventions non utilisées"

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entité n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entité a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Constructions	20/40 ou 50 ans
- Aménagt des constructions	de 1 à 50 ans
- Inst.complexes spécialisées	5/10 ou 20 ans
- Inst.à caractère spécifique	10 ans
- Matériel	de 1 à 10 ans
- Outillage	de 3 à 10 ans
- AAI divers	15 ou 20 ans
- Matériel de transport	3 ou 5 ans
- Matériel de bureau et info.	de 1 à 5 ans
- Mobilier	de 1 à 10 ans
- Matériel equipt électronique	de 2 à 5 ans
- Autres immob.corp.	10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements d'indemnités de fin de carrière

Les engagements sont comptabilisés en provisions pour 126 849 €.

A la clôture de l'exercice 2023 ils sont répartis comme suit :

- Centre Plein Air : 48 867 €
- Centre de Mer : 35 830 €
- Siège : 42 152 €

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire du salarié
- départ en retraite à 65 ans
- rotation du personnel : lente
- taux de charges de personnel : taux effectif de l'établissement
- augmentation moyenne annuelle des salaires : 1,00%
- taux d'actualisation : iBoxx soit 3.17% au 31/12/2023

Contributions volontaires

Les locaux du siège administratif sont mis à disposition par la Ville de Bordeaux.

La valorisation de 6 560 € a été indiquée à l'association par cette dernière.

Les 31 320 € de bénévolat représente les 2 088 heures consacrées par 24 bénévoles auprès des jeunes sur l'établissement du Centre de Mer dans le cadre du dispositif CAMINA. La valorisation est calculée sur la base du coefficient 255 de la CCN de l'Animation.

Les 49 358 € correspondent à la mise à disposition d'un enseignant en ETP 1. La valorisation est calculée sur le base du coefficient 450 de la CCN de l'Animation.

Engagements donnés

Les engagements donnés représentent 1 419 560 €

- Gage sur le compte d'instruments financiers FCP de la Caisse d'Epargne à hauteur de 138 000 € en garantie de l'emprunt Caisse d'Epargne SIEGE totalement remboursé à la clôture de l'exercice 2020.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Hypothèque conventionnelle de 2ème rang sur l'ensemble immobilier "Domaine de Falgouet" à Andernos-Les-Bains à hauteur de 700 000€ en garantie de l'emprunt Crédit Coopératif CE2D totalement remboursé depuis la clôture de l'exercice 2018.
- Hypothèque conventionnelle de 1er rang sur le bien immobilier 11 avenue du Casino à Andernos-Les-Bains à hauteur de 228 673,53 € en garantie de l'emprunt Crédit Coopératif CE2D totalement remboursé depuis la clôture de l'exercice 2018.
- Hypothèque conventionnelle de 1er rang sur le bien immobilier Lieudit "Le Communal" à Andernos-Les-Bains à hauteur de 335 387,54 € en garantie de l'emprunt Crédit Coopératif ITEP totalement remboursé depuis la clôture de l'exercice 2017.
- Nantissement des parts sociales Crédit Coopératif d'un montant de 17 499 € en garantie de l'ensemble des emprunts Crédit Coopératif.

Engagements reçus

Les engagements reçus représentent 600 000 €

- Caution reçue du Crédit Coopératif à hauteur de 600 000 € en garantie de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations ITEP dont le montant restant dû au 31/12/2023 représente 288 000 € .

Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 140 352 €.

Effectif moyen

17.85 en équivalent temps plein.

Information complémentaire sur le Centre Plein Air (ex-ITEP)

Nous vous donnons ci-après une information sur les fonds associatifs du Centre Plein Air au 31/12/2023 :

Fonds propres

Fonds associatifs sans droits de reprise	351 860,91
Réserves	18 452,86 €
Report à nouveau	-182 779.76 €
Résultat de l'exercice	37 785.24 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Total des fonds propres	225 319.25 €
Autres fonds associatifs	
Fonds associatifs avec droits de reprise	
Apports	204 000,00 €
Résultat sous contrôle de tiers financiers	291 905,39 €
Subv,d'invest,sur biens renouvelables	337 752.00 €
Provisions règlementées	123 922,13 €
Total des autres fonds associatifs	957 579.52 €
Total des fonds associatifs	1 182 898.27 €

Subventions d'investissements

Comme pour l'exercice précédent, les quotes-parts de subventions d'investissements du Centre Plein Air (ex ITEP) ont été rapportées au résultat de l'exercice 2023 pour 28 K€.

Adhésions

Le montant des adhésions s'élève au total à 24 843 € pour l'année 2023.

- 93 écoles pour un montant de 13 718 €
- 269 particuliers pour un montant de 5 865 €
- 80 organismes pour un montant de 5 260 €

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement	40 714			40 714
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	52 338			52 338
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif	30 870			30 870
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	123 922			123 922
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	111 482	15 367		126 849
	Pour impôts	10 326			10 326
Autres	18 020			18 020	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	139 828	15 367		155 195
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	221 105	1 740		222 845
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	221 105	1 740		222 845
TOTAL GENERAL		484 856	17 107		501 962
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			11 294 5 813		

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	680					680
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	680					680
CORPORELLES						
Terrains	422 826		911		911	422 826
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	4 981 964		680		680	4 981 964
Instal technique, matériel outillage industriels	2 710 086		29 336			2 739 422
Instal, agencement, aménagement divers	302 180		6 022		6 044	302 158
Matériel de transport	15 180					15 180
Matériel de bureau, informatique et mobilier	80 396		38 716		12 299	106 813
Emballages récupérables et divers	289 559		3 074		1 432	291 201
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	2 808		6 840			9 648
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 805 000		85 579		21 367	8 869 212
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	321 404		3 157			324 560
Prêts et autres immobilisations financières	55 685		205 188		204 000	56 873
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	377 089		208 345		204 000	381 433
TOTAL	9 182 769		293 924		225 367	9 251 326

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	680			680
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	680			680
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 987 693	150 245		3 137 937
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	2 042 709	93 677		2 136 386
Instal technique, matériel outillage industriels	268 420	14 339	5 921	276 838
Autres instal., agencement, aménagement divers	5 243	818		6 062
Matériel de transport	70 677	16 861	16 715	70 823
Matériel de bureau, mobilier	242 978	16 186	1 432	257 732
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 617 720	292 126	24 067	5 885 779
TOTAL	5 618 401	292 126	24 067	5 886 459

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	24 689	24 689	
	Autres immobilisations financières	32 184	32 184	
	Clients douteux ou litigieux	1 740	1 740	
	Autres créances clients	453 354	453 354	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 150	4 150	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 163	6 163	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	47 696	47 696	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	798 223	798 223	
	Charges constatées d'avance	3 541	3 541	
TOTAL DES CREANCES		1 371 740	1 371 740	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	23 588	23 588		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	436 077	44 200	391 877	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	183 641	183 641		
	Personnel et comptes rattachés	50 082	50 082		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 759	43 759		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 957	10 957		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	29 788	29 788		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		777 892	386 015	391 877	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		44 081			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Charges courantes d'exploitation		3 541	3 541
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 541

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	347 018			347 018
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	712 795			712 795
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 871 876			1 871 876
Report à nouveau	2 410 279		39 849	2 370 430
Résultat de l'exercice	(39 849)	39 849	(61 007)	61 007
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	291 905			291 905
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	372 702		28 146	344 556
Provisions réglementées	123 922			123 922
TOTAL	6 090 649	39 849	6 987	6 123 511

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Solidarité - s/subv.exploitation Bdx Métropole 2020/2021	21 053	8 607		12 446
CCC - s/subv.exploitation Conseil Départemental 2019/2020	23 945			23 945
Solidarité-s/subv.exploitation Bdx Métropole 2022/2023	84 280	84 280		
Solidarité-s/subv.exploitation Bdx Métropole 2023/2024			98 320	98 320
CCC-s/subv.exploitation Conseil Départemental 2023			7 938	7 938
TOTAL	129 278	92 887	106 258	142 649

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Vis statutaire-fonds dédiés sur dons manuels	960	960	98 338	98 338
Total	960	960	98 338	98 338
Legs et donations				
Total				
TOTAL	960	960	98 338	98 338